

# LA GESTION FORESTIÈRE FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Les **changements globaux** sont un vocable utilisé pour désigner les modifications importantes dues aux activités humaines mais aussi aux phénomènes naturels. Le réchauffement climatique en est un des exemples les plus connus. L'augmentation des températures des cinquante dernières années résulte principalement de l'activité anthropique qui a augmenté la concentration des gaz à effet de serre sur la planète.

Le présent complément d'informations fait suite à la brochure réalisée en 2008 "Aléas et changements climatiques : conséquences sur nos forêts" et prend en compte différentes conclusions issues du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cet organisme intergouvernemental a été créé en 1988 pour évaluer et compiler différents travaux de recherches autour du changement climatique et de ses conséquences.



## POURQUOI LE FORESTIER DOIT-IL S'EN SOUCIER ?

Ces évolutions doivent être anticipées par le forestier dans sa gestion sylvicole. En effet, même si des températures et des concentrations en CO<sub>2</sub> plus élevées peuvent initialement favoriser la production de bois, cette tendance risque fortement de s'inverser au-delà d'un certain seuil. Par ailleurs, d'autres facteurs comme les épisodes de sécheresse, l'engorgement des sols en hiver ou bien encore l'attaque par de nouveaux parasites peuvent provoquer des dépérissements prématurés. Notre gestion se raisonnant sur le long terme il est nécessaire de savoir ce qu'il importe de faire actuellement pour pérenniser la forêt de demain.

## Le cinquième rapport du GIEC édité en 2013 fournit les conclusions suivantes à l'échelle du globe :

- augmentation très forte des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique depuis 1970 (hausse annuelle de 1,3 % de 1970 à 2000 et de 2,2 % de 2000 à 2010) ; 78 % de ces émissions dépendent des combustibles fossiles (charbon, pétrole) et des procédés industriels ;
- **élévation de la température** de + 0,3 °C selon les scénarios les plus optimistes à + 4,8 °C pour les plus pessimistes, pour la période 2081-2100, par rapport à la moyenne de 1986-2005 ;
- **intensification des précipitations et répartition inégale** avec des zones déficitaires (régions de moyenne latitude) et d'autres excédentaires (région de hautes latitudes comme la France) ;
- **augmentation des aléas** météorologiques (vents forts, canicules, sécheresses...) et biologiques (progression des parasites).

## En France on constate :

- une augmentation de la température moyenne annuelle de 1 °C contre 0,6 °C à l'échelle mondiale prévue sur 2021-2050 par rapport aux moyennes 1976-2005 ;
- tout comme au niveau mondial, un recul des glaciers en France directement corrélé à cette augmentation de température.



Louis Amandier - CRPF PACA © CNPF



Sylvain Gauthier - CNPF CA © CNPF

Pour anticiper le changement climatique, le forestier doit se poser un certain nombre de questions qui vont l'aider à faire les bons choix de gestion et à éviter des situations de crise. Le schéma proposé ci-dessous vise à guider son raisonnement. Il s'appuie sur divers travaux de recherche récents. Quelques exemples de mise en œuvre des mesures proposées sont traités dans les fiches associées.

## FICHE 1 LE DIAGNOSTIC

- ▶ J'effectue avec l'aide de professionnels un diagnostic complet de ma forêt en tenant compte du climat actuel et de son évolution possible.
- ▶ Cela me permet d'identifier sa vulnérabilité et les risques auxquels elle pourrait être exposée.
- ▶ Je reconnais les essences présentes et me renseigne sur leurs potentialités (comportement vis-à-vis des sécheresses, besoins en eau etc.).
- ▶ Je m'assure qu'elles sont bien adaptées aux différentes parcelles où je les ai repérées.

Je fais appel à mon gestionnaire qui éventuellement fera appel à un spécialiste pour identifier :

- . la cause du dépérissement
- . sa réversibilité
- . son ampleur (pourcentage d'arbres touchés...)

▶ Bilan pour évaluation du niveau de gravité

**SI FORTE GRAVITÉ**  
Mise en place d'une gestion de crise\* en cas d'événements provoquant une mortalité avérée et exceptionnelle (tempête, ravageurs...).

**SI FAIBLE GRAVITÉ**  
Renforcement de la surveillance afin d'être en mesure d'agir au bon moment et identification des risques afin de mettre en place s'il y en a, des mesures correctives et/ou d'anticipation (renvoi à la case avec les actions d'anticipation).

Le diagnostic indique que les risques sont mineurs et/ou ma forêt est peu vulnérable aux risques identifiés.

Je reste vigilant et attentif à l'apparition d'éventuels signes de dépérissement ou d'attaque de parasites.

Les risques identifiés lors du diagnostic sont importants et/ou ma forêt est jugée vulnérable : il faut commencer à anticiper très progressivement pour ne pas risquer de perdre mon patrimoine !

### QUELLES ACTIONS METTRE EN ŒUVRE EN ANTICIPATION ?

- ▶ **Sélectionner** progressivement les essences les mieux adaptées aux conditions climatiques futures et anticiper la récolte de celles qui ne le sont pas. **FICHE 1**
- ▶ **Dynamiser** la sylviculture afin d'améliorer l'économie en eau. **FICHE 2**
- ▶ **Introduire** progressivement en mélange, ou après récolte des essences adaptées aux conditions climatiques futures. **FICHE 3**
- ▶ **Penser** à garder une biodiversité suffisante pour assurer aux écosystèmes forestiers la capacité à retrouver un équilibre. **FICHE 4**

\* Pour certains cas, il existe un guide de gestion des forêts en crise sanitaire, 2010 disponible à l'adresse suivante : [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_de\\_gestion\\_des\\_forets\\_en\\_crise\\_sanitaire\\_cle4d6979.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_de_gestion_des_forets_en_crise_sanitaire_cle4d6979.pdf)